



Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de MONTILLIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 avril 2024

Convocation du 11 avril 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril à 20 heures -- minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON 1^{er} adjoint, Thierry CHAUVIGNÉ 2^{ème} adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT 3^{ème} adjoint, Dominique MARTIN 4^{ème} adjoint, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS.

Absent : Laurent BOSSOREIL, excusé, donne son pouvoir à Damien CHARBONNIER

Secrétaire de séance : Mr Damien CHARBONNIER

04 – CONSENTEMENT A LA CESSION DE DROIT DE BAIL DU MAGASIN D'ALIMENTATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire du bâtiment du magasin d'alimentation situé au 3 Place du Comte Hector. La gérante du site, Mme LAMBERT Sophie nous a fait part de son intention de céder son fonds de commerce. Un acquéreur Mr EL KADHI Bouaich a été retenu par Mme LAMBERT. Un accord est conclu entre le cédant et l'acquéreur, l'acte de cession au droit au bail a été établi le 17/01/2024.

Monsieur le Maire avait exposé à l'assemblée lors de sa séance du conseil municipal du 11 janvier 2024 sa rencontre avec Mr EL KADHI. Le conseil municipal avait accepté à l'unanimité la cession entre le cédant et l'acquéreur.

Dans l'acte de cession de droit au bail, il est notifié à l'article 5 – autorisation du bailleur « *La commune de Montilliers (49), Bailleur propriétaire des locaux, lequel, après avoir pris connaissance de la présente cession déclare :*

- consentir à la présente cession et l'accepter ; »

Il est nécessaire de rédiger une délibération pour notifier le consentement de la cession de droit au bail.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Confirme le consentement** à la présente cession de droit au bail et confirme que Mr EL KADHI Bouaich est le nouveau gérant du magasin d'alimentation.

- **Décide de rédiger** un nouveau bail avec Mr EL KADHI à la fin du terme de celui en cours, soit en octobre 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres soussignés du Conseil Municipal

Suivant les signatures
Pour copie conforme
Montilliers le 19 avril 2024
Le Maire,